

Contrat d'Objectifs Territorial Sur les politiques du Climat, de l'Air, de l'Energie et de l'Economie Circulaire

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE

1.1 Le territoire

Présentation des éléments connus



Situé au Nord-Est du département de l'Aisne, aux frontières des Ardennes, du Nord et de la Belgique, la Thiérache dispose d'une situation géographique assez avantageuse de par sa proximité avec plusieurs villes d'influence, comme Reims, Charleville-Mézières, Saint-Quentin ou encore Valenciennes. Elle bénéficie également d'un axe frontalier important avec la Belgique (la RN2 reliant Paris à Bruxelles étant un axe important, notamment pour le transport de marchandises).

Le PETR du Pays de Thiérache regroupe quatre communautés de communes, couvrant ainsi 160 communes pour une superficie totale de 1672 km². Il compte environ 72 000 habitants, soit une très faible densité de population : 43 habitants par km². 130 communes du Pays de Thiérache ont moins de 500 habitants, soit plus de 80 % des communes du territoire. 5 communes comptent plus de 2 000 habitants, concentrant à elles seules 31 % de la population. Contrairement à d'autres territoires ruraux où les campagnes sont désertes, la Thiérache est «habitée». Jamais plus de quelques kilomètres sans tomber sur un village, un hameau, un refuge frais, souvent près d'une rivière, ou d'un ruisseau.

Il est reconnu pour la qualité de son patrimoine naturel avec ses 23 ZNIEFF, 660 km² de zones naturelles et 3 zones Natura 2000 (massif forestier d'Hirson, vallons du massif forestier du Régnaval et le bocage du Franc Bertin). La biodiversité y est remarquable notamment en termes de faunes et flores.

Le territoire dispose de 36 381 logements pour 31 000 ménages dont 21 022 résidences principales, soit 85 % du parc total de logements. On recense 66,3 % de propriétaires-occupants ; 21,3 % de locataires du parc privé et 10 % de locataires du parc social. 86,6 % du parc de logement est composé d'habitat individuel. La vacance est également un problème important pour le territoire, représentant environ 10,7 % du parc de logements. La construction de logements neufs y est plus faible qu'au niveau départemental : 135 logements sont mis en chantier en moyenne par an entre 2007 et 2016 soit un indice de construction de 1,8 logts/an pour 1 000 habitants (2,5 pour le département).

La Thiérache ne connaît donc pas de pression que ce soit en termes de construction et de densité. C'est un territoire «habité» par son dispersion mais pas par sa densité de population.

	Pays de Thiérache	Hauts-de-France	% Thiérache
Population au 1er janvier 2016	72 157	6 006 870	1.20 %
Part des moins de 20 ans (%)	25.5%	26.3%	- 0.8 %
Part des 65 ans ou plus (%)	20.4%	16.9%	+ 3.5 %
Nombre d'emplois au lieu de travail	22 370	2 115 049	1.05 %
Part d'actifs ayant un emploi dans la population des 15 à 64 ans (%)	55.9%	58.8%	<u>-2.9 %</u>
Taux de chômage au sens du recensement de la population (%)	20.4%	17.7%	<u>+2.7 %</u>
Taux de pauvreté (%)	24.03%	18.6%	<u>+ 5.43 %</u>
Niveau de vie médian (euros)	17 140	18 982	- 1842 €
Part des diplômés de l'enseignement supérieur (%)	13.8%	23.8%	<u>- 10 %</u>

Comme nous pouvons le voir ci-dessus, le territoire est marqué par une population plus âgée, plus pauvre et moins diplômée que la moyenne régionale. Sur le territoire, la mobilité est non seulement identifiée comme un frein majeur d'accès à l'emploi, mais également d'accès à la formation et aux études.

Concernant le tissu entrepreneurial, le territoire compte 2 220 établissements, soit 0,8 % des établissements de la région Hauts-de-France (source : CCI Aisne, 2016). Comme nous pouvons le voir ci-dessous, la part des ouvriers sur le territoire de la Thiérache est importante alors que la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est beaucoup plus faible au regard des moyennes régionales et nationales. Notons également le poids toujours important de l'activité agricole sur ce territoire.

<u>catégorie socioprofessionnelle</u>	Thiérache	Hauts de France	France
Agriculteurs exploitants	5.5%	1.3%	1.8%
Artisans commerçants chefs d'entreprise	6.5%	5.2%	6.4%
Cadres professions intellectuelles supérieures	7.4%	13%	17.1%
Professions intermédiaires	18.2%	25.3%	25.6%
Employés	28.6%	29.5%	28.1%
Ouvriers	33.8%	25.7%	21.1%

Fil rouge du territoire, ses orientations

Si le diagnostic du territoire révèle des préoccupations très importantes en matière d'économie, d'emploi et de social, il met également en lumière un véritable potentiel de développement pour le territoire, fondé sur ses ressources variées, jusqu'alors peu exploitées, voire inexploitées. Partant de cette réalité, le PETR du Pays de Thiérache a souhaité consacrer une ambition forte pour le devenir du territoire : « Impulser le renouveau en Thiérache ».

Validé par délibération du 5 décembre 2016, cette stratégie s'articule autour de 3 axes de développement qui se déclinent eux-mêmes en orientations prioritaires pour le développement du Pays de Thiérache.

1^{er} axe de développement : Renforcer l'attractivité productive et résidentielle du territoire

- a. Accompagner le développement de l'économie présentielle : action de développement des commerces de proximité des centres villes et centres-bourgs, soutenir l'essor de nouveaux services à la personne, poursuivre la professionnalisation de l'offre touristique, structurer un tourisme durable valorisant les qualités paysagères et agricoles de la Thiérache, accompagner l'activité d'élevage, notamment dans la diversification de ses revenus
- b. Développer l'économie productive : favoriser l'accueil d'entreprises en leur offrant des services de qualité (foncier, numérique, services aux employés...)
- c. Valoriser les productions locales : développement de marques locales, d'une AOP « Cidre de Thiérache », des espaces de promotion des produits de terroir

- d. Favoriser un développement économique respectueux de la qualité de l'environnement : Intégration paysagère des ZAC, requalification des friches, concilier développement économique et respect des espaces naturels (directives de la Charte Paysagère du Pays de Thiérache)
- e. Définir et mettre en œuvre une politique emploi / formation à l'échelle du Pays : Nouer des partenariats avec les chambres consulaires, Pôle Emploi, la Mission Locale, le PLIE de la Communauté de communes du Pays des Trois Rivières et la Maison des Entreprises de la Thiérache et de la Serre pour l'organisation de temps forts (forums et séminaires de formation) sur le territoire.

2^{ème} axe de développement : Agir pour la diversité et la qualité du cadre de vie des habitants

- a. Engager les nouvelles pratiques urbanistiques pour répondre aux défis environnementaux : rédaction d'un SCOT et d'un Plan Climat
- b. Maintenir et développer les services publics et services au public à l'échelle du Pays de Thiérache : contribuer à la réussite éducative des jeunes habitants (équipement numérique des écoles, mise en réseau des médiathèques), lancer une campagne de recrutement de professionnels de santé (pour occuper les maisons pluridisciplinaires), recenser l'offre de services du territoire pour mieux la valoriser et la structurer
- c. Développer des animations et événements pour les différents publics, en priorité le public jeune : soutenir et développer les animations culturelles et festives du territoire, promouvoir la diffusion artistique en initiant les jeunes du territoire à de nouvelles pratiques
- d. Poursuivre la valorisation des espaces naturels, remarquables ou ordinaires : renouveler les actions de sensibilisation et de découverte du patrimoine naturel, développer une communication ciblée pour concourir à la connaissance de ce patrimoine, assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
- e. Développer les mobilités durables et alternatives : repenser le service de transport à la demande, développer des formes de mobilités douces via la création de pistes cyclables et la mise en place d'un « service » de covoiturage
- f. Concilier alimentation de qualité et productions locales : Instaurer un « schéma de la gouvernance alimentaire » piloté par les agents économiques du territoire, accompagner l'utilisation de produits alimentaires locaux en restauration collective, mettre en œuvre des outils de mise en relation directe et indirecte des consommateurs avec les produits de Thiérache (points de ventes matérialisés ou non)

- g. Affirmer et valoriser « l'identité Thiérachienne » : Investir dans la promotion de l'image Thiérache, développer la communication territoriale par l'élaboration d'un plan de communication et l'organisation et la coordination de manifestations d'envergure, s'appuyer sur l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache pour développer l'image touristique de la « destination Thiérache » et valoriser les ressources patrimoniales à l'extérieur du territoire

3^{ème} axe de développement : Engager le Pays de Thiérache dans l'innovation territoriale

- a. Définir un schéma des usages numériques à l'échelle du Pays de Thiérache : porter un déploiement équilibré du très haut débit pour limiter les fractures numériques sur le territoire, favoriser l'accès et sensibiliser les habitants de manière permanente aux évolutions numériques, accompagner le développement de l'e-administration, engager le développement du télétravail, initier un partenariat avec les Universités environnantes pour la mise en place de « classes virtuelles » (formations initiales et continues)
- b. Conjuguer action publique et innovations sociétales : inciter l'utilisation de véhicules électriques, notamment au sein des administrations, susciter la création de logements économes - HQE, BBC ou à énergie positive - et adaptés aux besoins liés aux différents âges par l'application du concept de « Maison Thiérachienne », accompagner la structuration de filières favorisant l'utilisation de ressources renouvelables
- c. Développer les énergies nouvelles renouvelables et favoriser les économies d'énergie : Concourir au développement de la voiture électrique, mettre en place de petits équipements photovoltaïques ou éoliens pour assurer l'autonomie énergétique de bâtiments publics
- d. Passer d'une économie linéaire à une économie circulaire : Poursuivre la sensibilisation, de la gestion et de la valorisation des déchets des particuliers en vue de la diminution des volumes produits, valoriser localement les déchets organiques, recyclables ou biens réutilisables (compostage, ressourcerie)
- e. Créer les conditions d'une gouvernance territoriale au service de l'intérêt général : accompagner les recompositions institutionnelles et structurelles à l'échelle du Pays de Thiérache, répondre collectivement aux appels à projet d'intérêt commun, s'appuyer sur le PETR du Pays de Thiérache pour accentuer l'optimisation des coûts par la mutualisation des équipements et des services, généraliser l'évaluation des politiques publiques et dispositifs conduits sur le territoire, conserver une proximité avec les acteurs socioprofessionnels pour garantir une prise de décision rapide et pertinente, tirer profit du positionnement géographique du territoire en menant des opérations partenariales à l'échelle régionale ou européenne

Les dispositions de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM » du 27 janvier 2014 fixent aux PETR l'obligation de réviser leur projet de territoire dans les douze mois suivant le renouvellement général des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent.

La révision du projet de territoire du PETR du Pays de Thiérache est en cours ; elle fera l'objet d'une consultation du conseil de développement, de la conférence des maires au cours du 3^{ème} trimestre 2021 avant d'être soumise à délibération. Engager la Thiérache dans un processus de transition écologique sera au cœur du futur projet de territoire pour la période 2021/2026.

1.2 Actions du territoire sur les thématiques Climat Air Energie et Economie Circulaire

Avancement des politiques territoriales

a. Etat d'avancement des démarches réglementaires

PCAET : A l'occasion du Comité syndical du 5 juillet dernier, les élus du Pays de Thiérache ont validé le projet d'élaborer, à l'échelle de ses 4 Communautés de communes membres, un SCoT valant Plan Climat Air Energie sur la base de l'ordonnance du 17/06/2020. Celle-ci prend en application l'article 46 de la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ELAN) et vise à moderniser les schémas de cohérence territoriale (SCoT), notamment pour faciliter le portage par les SCoT des enjeux de la transition énergétique et climatique. Ce projet sera suivi par l'un des vice-présidents du PETR en charge de la politique de planification et d'aménagement du territoire.

BGES : La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des Bilans d'émissions de Gaz à Effet de Serre pour un certain nombre d'acteurs. Les bilans d'émissions de GES ont pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre des acteurs publics et privés, en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions. Sont concernés par cette réglementation les entreprises de plus de 500 salariés (250 dans les DOM), les collectivités de plus de 50 000 habitants, les établissements publics de plus de 250 agents & les services de l'Etat. Aucune Communauté de communes du Pays n'est concernée par cette obligation.

PLPDMA : L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, et est une condition essentielle à la mise en œuvre d'une démarche territoriale d'économie circulaire. Les collectivités doivent œuvrer pour réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant à horizon 2020 ⇒ Aucune Communautés de communes du Pays ne dispose de PLPDMA. En revanche, toutes mettent en œuvre un programme d'actions pour atteindre cet objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés.

b. Situation concernant les labels cit'ergie et économie circulaire sur le territoire

CIT'ERGIE est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse. Le programme apporte :

- Cohérence d'ensemble des politiques menées localement
- Accélère l'atteinte des objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre
- Acculturation des agents et des élus sur ces sujets
- Visibilité et reconnaissance

Sur les 4 Communautés de communes du Pays de Thiérache, seule celle des Portes de la Thiérache s'est engagée dans la démarche Cit'ergie dans le cadre de son projet TEPcv. A ce jour, la CC des Portes de la Thiérache n'a pas obtenu le label Cit'ergie pour des raisons diverses, et notamment :

- Des moyens humains insuffisants
- Malgré une programmation ambitieuse, celle-ci n'a pas permis à la collectivité de se voir décerner le label : il faut atteindre + de 35% sur l'état des lieux et + de 50% avec la programmation
- L'absence de compétences de la collectivité dans des domaines importants, notamment la mobilité, le PCAET, etc...

ECONOMIE CIRCULAIRE

A ce jour, le PETR du Pays de Thiérache ne coordonne pas les projets réalisés par certains acteurs du territoire dans ce domaine. Sans en avoir une connaissance exhaustive des initiatives menées en faveur d'une économie circulaire, différents projets porteurs d'une ambition marquée peuvent néanmoins être cités à titre d'exemples tels que :

- la création d'une recyclerie de jouets à Guise ;
- une réflexion à l'échelle de la Thiérache Sambre et Oise pour remettre en place les consignes de verre
- une étude pour la création d'une ressourcerie à l'échelle de la Thiérache
- le broyage et la transformation des tailles de haies bocagères en copeaux de bois de chauffage,
- Etc..

Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) : A l'échelle du Pays de Thiérache, 2 Collectivités territoriales se sont engagées dans cette démarche, à savoir :

- La Communauté de communes des Portes de la Thiérache la mise en œuvre d'une démarche globale d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics
- et la Ville d'Hirson avec la création d'un maraîchage bio et un plan d'actions en faveur d'un éclairage public moins énergivore.

c. Etat des démarches volontaires

Troisième Révolution Industrielle (TRI) :

Aucune collectivité territoriale de Thiérache n'est à ce jour labellisée Territoire démonstrateur de la 3^{ème} Révolution Industrielle. Des projets privés ont pu, au cours des dernières années, faire l'objet d'une étude pour les inscrire dans cette TRI. Le PETR du Pays de Thiérache ne dispose malheureusement pas d'informations suffisamment précises pour identifier des projets ayant bénéficié de soutien au titre de cette TRI.

Il est prévu, à la rentrée de septembre 2021, d'organiser à destination des élus du territoire, un voyage d'études pour porter à leurs connaissances les projets initiés par les collectivités environnantes et notamment celles d'Anor et de Fourmies.

Contrat de Transition Ecologique & Solidaire Sambre Avesnois Thiérache (CTES SAT) :

Signé le 19 décembre 2019, le CTES a pour ambition d'inscrire le territoire de la SAT, territoire dit « vert & bleu » dans une trajectoire d'avenir : celle de la transition écologique et solidaire. Plusieurs objectifs sont poursuivis à travers ce contrat :

- Le désenclavement physique et numérique du territoire ;
- L'amélioration du cadre de vie par la valorisation et la préservation des prairies et des espaces bocagers et boisés ;
- Le développement d'une agriculture biologique et de circuits courts ;
- Le développement des énergies renouvelables, en particulier la méthanisation et la filière bois-énergie ;
- La valorisation des friches industrielles ou urbaines ;
- La lutte contre la précarité énergétique.
- La valorisation des déchets et le développement de l'économie circulaire

Il s'articule autour de 5 orientations :

1. Résorber les fractures territoriales à partir d'une cohésion écologique renforcée
2. Soutenir le développement durable par la Troisième Révolution Industrielle
3. Maîtriser l'énergie et préserver les richesses naturelles
4. Valoriser les atouts environnementaux et culturels du territoire au service de son rayonnement et de son avenir
5. Valoriser les déchets vers une économie circulaire

Actions emblématiques inscrites dans le contrat :

- Elaboration d'un plan de mobilité des 2 arrondissements ;
- Projet alimentaire territorial et solidaire ;
- Création d'un réseau de chaleur à Hirson ;
- Valorisation des déchets ;
- Réouverture de Canal de la Sambre à l'Oise.

Territoire d'Industrie Pays de Thiérache et de la Serre

Au cours de l'année 2019, le Pays de la Thiérache et de la Serre a été désigné « Territoires d'Industries ». Comme pour beaucoup de territoires, cette démarche participative est une véritable chance pour inscrire le territoire dans une dynamique positive de changement et de reconquête industrielle. Elle s'articule autour de 6 axes d'actions : attirer, recruter/former, innover, simplifier, installer et favoriser la transition écologique.

Avec la crise sanitaire liée à la COVID, cette démarche n'a pas pu se mettre en place et s'inscrire dans le territoire comme tous les acteurs pouvaient l'espérer. Néanmoins, différentes actions ont été entreprises à ce jour, et notamment :

- La réalisation d'un diagnostic d'attractivité ayant pour objectif la construction d'un diagnostic économique du territoire. La finalité de cet état des lieux consiste à définir, à partir d'un travail en atelier avec les acteurs du territoire, une stratégie territoriale déclinée en une feuille de route pour définir l'approche prospective du territoire vis-à-vis des investisseurs extérieurs.
- La consolidation d'un guichet unique en faveur du développement d'entreprises
- La mise en œuvre du projet d'une école de production dans le domaine de la métallerie et de l'usinage afin de former des jeunes en décrochage scolaire aux métiers industriels en tension sur le territoire à travers un environnement et une méthode pédagogique efficaces.
- La création d'une plateforme de partage entreprise (prêt de personnel, prêt de matériel, mutualisation de formations) L'objectif principal est de pouvoir consolider le réseau d'entraide entre entreprises via un outil numérique pour faciliter les échanges. Celui-ci peut permettre de renforcer et de faciliter le travail des animateurs, d'accroître leur capacité à répondre aux besoins des entreprises et créer un réseau capable de s'animer lui-même à long terme sur les échanges (permettre aux entreprises de créer des groupes de discussion, de se faire de la location de matériel et de personnel ponctuellement lorsque le besoin est présent).

Cartographie des acteurs et partenaires stratégiques publiques et privés du territoire pour les politiques « climat air énergie et économie circulaire »

Thèmes		Partenaires
Performance énergétique et écologique du bâtiment	Habitat privé	Région Hauts-de France ANAH : PIG à l'échelle de la Thiérache (2006/2011), (2014/2019) & (2020/2024) et une OPAH-RU à l'échelle de 7 centre-bourgs EPCI & Communes
	Patrimoine public	CEP Financeurs
	Mobilisation des pro	Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre (réseau d'artisans du BTP) Chambres consulaires de l'Aisne Fédérations du Bâtiment
La mobilité décarbonée des biens et personnes Définir une stratégie globale de mobilité et sa mise en oeuvre		Région Hauts-de-France Régie régionale des Transports de l'Aisne CEREMA PNR de l'Avesnois, Saint-Quentinois et Ardennes à compléter sur la base du dossier AMI TEN MOD
La production et consommation responsable pour une économie circulaire	Collectivités	Associations de recyclerie
	Entreprises	Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre (réseau d'entreprises) Chambres consulaires de l'Aisne
	Alimentation	Plan Alimentaire Territorial > Producteurs, associations de producteurs, Lycée agricole, Mission Locale, SOLAAL, Bio en HDF, Chambre d'Agriculture, Centres sociaux du territoire, les restaurants scolaires, Région HDF, Département de l'Aisne, etc... REGAL > Producteurs, GMS, Restauration collective, Lycée (Région HDF), collèges (Département 02), écoles primaires,
Les énergies renouvelables, les réseaux intelligents et le stockage de l'énergie		EPCI Atelier Agriculture Avesnois Thiérache
L'adaptation au changement climatique		CERDD Agences de l'eau

Thèmes	Partenaires
La préservation de la qualité de l'air	APPA, CERDD, CEREMA, ARS
Urbanisme durable	EPCI CAUE
Recherche, développement et l'innovation pour accélérer la transition énergétique et écologique	Chambre de commerce et d'Industrie de l'Aisne

2. DESCRIPTION DE L'OPERATION

Le contrat d'objectifs territorial est un appui pour impulser ou renforcer le projet territorial de transition de la collectivité, en s'inscrivant dans les politiques et stratégies déjà en place sur le territoire (PCAET, PDLPMA, PLUi...). Le fonctionnement par objectifs vise une valorisation de la progression du territoire, quel que soit son niveau de maturité initial. Il s'appuie sur une enveloppe globalisée pour la mise en œuvre d'une démarche permettant l'atteinte des objectifs (ex. dépenses : frais de personnel, études, animation, communication, ...). Il donne accès à un accompagnement méthodologique, composé de référentiels d'actions, d'un appui par des conseillers.

La démarche territoriale aidée d'une durée de 4 ans se déroule en 2 phases :

1. La première phase d'une durée de 12 mois maximum est non renouvelable. Elle permet de compléter ou réaliser les diagnostics territoriaux, d'organiser une équipe et une gouvernance, de réaliser un audit initial à partir des référentiels fixant des objectifs de progression et de constituer un plan d'actions.

Cette 1^{ère} phase sera déterminante pour ajuster le contenu de la phase opérationnelle telle que présentée sommairement ci-après à titre provisoire.

Cette phase d'état des lieux du territoire comprendra *a minima* :

- Le recrutement d'un.e chef.fe de projet « transition écologique » pour initier et porter la démarche sur l'ensemble du territoire de la Thiérache avec l'ensemble des acteurs concernés ;
- La mise en place d'une gouvernance adaptée pour suivre la démarche d'ensemble (cf. points 3 & 7) ;
- La réalisation des diagnostics initiaux au regard des référentiels réglementaires et des objectifs territoriaux spécifiques ;
- L'établissement d'un Bilan des Gaz à Effet de Serre à l'échelle des 4 EPCI du PETR du Pays de Thiérache ;
- La définition d'un plan d'actions de sensibilisation et de communication auprès des acteurs du territoire sur les enjeux de la transition écologique.

2. La seconde phase est conditionnée à la présentation d'un audit initial (phase 1). Elle permet à la collectivité de mettre en œuvre son plan d'actions et de progresser dans sa politique de transition écologique. Cette progression sera évaluée par un audit final à partir des référentiels. Cette seconde phase pourra être renouvelée avec la mise en place d'un nouveau plan d'actions.

Le contrat fixe la progression à atteindre dans les référentiels, les moyens à engager ainsi que les conditions et modalités d'évaluation. Il pourra être complété par des objectifs régionaux fixés par les directions régionales.

A partir des référentiels réglementaires (Cit'ergie et économie circulaire) et des objectifs territoriaux spécifiques, une trame de plan d'actions a pu être ébauchée pour inscrire le territoire de la Thiérache et l'ensemble de ses acteurs dans une dynamique favorable à la transition écologique. Ce programme d'actions prévisionnel s'articule autour de 6 axes :

- La planification territoriale ;
- Le patrimoine public ;
- Les ressources en eau et en énergie ;
- La mobilité territoriale ;
- La gouvernance du territoire ;
- Et la coopération et communication.

Projet	Maître d'ouvrage	Début de projet	Durée du projet	Moyens humains
1. Planification territoriale				
1.1 Stratégie globale climat air énergie				
Elaborer un SCOT valant PCAET	PETR	4ème trimestre 2021	4 à 5 ans	Bureau d'étude et chargé de projet SCoT
Etablir un Bilan Global de la Consommation d'énergie et des GES	PETR	2022	12 mois	Bureau d'étude & chef de projet du COT
Réaliser une étude de planification énergétique (EPE).	PETR	2023	12 à 18 mois	Bureau d'étude & chef de projet du COT
1.2 Planification sectorielle				
Elaborer un Plan de mobilité simplifié et d'un schéma directeur vélos à l'échelle de la Thiérache	PETR	4ème trimestre 2021	12 à 18 mois	Chef de projet mobilité et bureau d'étude
Réaliser une étude pré-opérationnelle au déploiement d'un PIG et d'une OPAH-RU multi-sites	PETR	2019/2020	12 mois	Pôle Patrimoine du PETR & Bureau d'étude

Constituer un groupe de travail dédié à la politique de prévention et gestion des déchets : état des lieux, définition d'enjeux et d'une stratégie d'actions variées (information, sensibilisation, formation, opérations, communication, suivi et évaluation des projets, etc...)	PETR	2022	48 mois	Chef de projet Transition écologique du territoire & services environnement des EPCI
Constituer un groupe de travail "énergie" : état des lieux, définition d'enjeux et d'une stratégie d'actions variées (information, sensibilisation, formation, opérations, communication, suivi et évaluation etc...)	PETR	2022	48 mois	Chef de projet Transition écologique du territoire et services environnement des EPCI
1.3 Urbanisme				
Accompagner l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs CAE	PETR	2022		Chef de projet SCoT, référents urbanismes des EPCI, communes et bureau d'études
Sensibiliser les maires des centre-bourgs à la prise en compte des enjeux de la transition écologique dans leurs opérations d'aménagement public	PETR	2022		Chef de projet SCoT
2. Patrimoine de la collectivité				
2.1 Suivi & stratégie patrimoniale				

Mettre en place un service de conseil partagé en énergie à destination des CT du territoire	PETR	4ème trimestre 2021	36 mois	Recrutement d'un Conseiller en énergie
Définir un plan de rénovation du patrimoine public du territoire	PETR	2022	12 mois	Pôle Patrimoine du PETR
Mettre en œuvre le programme	Collectivités territoriales de Thiérache	2022	48 mois	
Suivre et évaluer le programme général	PETR	2022	36 mois	Pôle Patrimoine du PETR
2.2 Valeurs cibles énergétiques et climatiques				
Suivre les données	Collectivités territoriales de Thiérache (Communes, EPCI)	2023	36 mois	Equipe projet TE
Compiler, synthétiser et analyser les données	PETR	2023	36 mois	Chef de projet TE
2.3 Eclairage public et économie d'eau dans les bâtiments publics				
Mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès des Collectivités territoriales pour optimiser l'EP et économiser la consommation d'eau dans les bâtiments publics	PETR	2022	36 mois	Conseiller en énergie
Mettre en œuvre des actions pour optimiser l'EP et économiser la consommation d'eau dans les bâtiments publics	Collectivités territoriales de Thiérache	Dès 2022	48 mois	Services techniques des CT

3. Approvisionnement énergie, eau, assainissement				
3.1 Organisation de la distribution d'énergie et services associés				
Mettre en place des actions de sensibilisation et de bonnes pratiques en faveur de la réduction de la consommation d'énergie	PETR	2022	48 mois	Pôle Patrimoine du PETR
3.2 Production énergie locale				
3.3 Gestion de l'eau, des espaces verts et déchets du territoire				
Constituer un groupe projet dédié pour définir un plan d'optimisation de la gestion de la ressource en eau et des déchets sur le territoire	PETR & EPCI	2022	48 mois	Chef de projet TE & responsable environnement des EPCI
4. Mobilité				
4.1 Promotion et suivi de la mobilité durable sur le territoire				
Déployer le plan de mobilité simplifié à l'échelle de la Thiérache	PETR & EPCI	2024	36 mois	Chef de projet mobilité, collectivités territoriales, associations
Moderniser la flotte de véhicules des CT	Collectivités territoriales	2022	48 mois	

Mettre en place des actions de formation à l'éco-conduite auprès des agents des CT	PETR	2022	48 mois	Chef de projet mobilité, entreprises de formation
4.2 Rationalisation des déplacements motorisés				
Sensibiliser aux enjeux de la mobilité durable dans le cadre des projets de rénovation, réorganisation des espaces publics	PETR	2022	48 mois	Chef de projet mobilité
4.3 Mobilité alternative				
Mettre en place des actions expérimentales en faveur d'une mobilité durable à l'échelle de la Thiérache : développement du covoiturage solidaire, du transport à la demande solidaire, pédibus, etc...	PETR	2022	36 mois	
5. Organisation interne				
5.1 Gouvernance				
Constituer une équipe projet pour piloter techniquement la démarche territoriale de transition écologique	PETR	2022	48 mois	Chef de projet TE
Mettre en place un comité de pilotage avec validation de son rôle et de ses modalités de fonctionnement	PETR	2022	48 mois	Chef de projet TE

Définir et déployer un programme d'actions d'information et de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique	PETR, EPCI	2022	48 mois	Chef de projet TE & services des EPCI
Animer les différents groupes de travail mis en place au titre du projet	PETR	2022	48 mois	Equipe projet TE
Suivre et évaluer de la démarche	PETR	2022	48 mois	Chef de projet TE
6. Coopération, communication				
6.1 Stratégie de coopération et de communication				
Définir une stratégie de communication déclinée en un plan d'actions pluriannuel	PETR	2022	48 mois	Chef de projet TE et prestataire communication
Initier un réseau d'échanges et de partages des projets avec les territoires voisins et plus particulièrement le PNR dans le cadre du Pacte SAT	PETR	2023	36 mois	Chef de projet TE
S'inscrire dans les réseaux d'acteurs engagés dans les dynamiques de transition écologique, y participer et y contribuer	PETR	2022	48 mois	Equipe projet TE
6.2 Habitat et précarité énergétique				
Mettre en place des actions d'informations et de sensibilisation contre la précarité énergétique auprès du grand public, des entreprises et des acteurs publics	PETR	2020		Pôle Patrimoine du PETR

6.3 Activités économiques				
Mettre en place des actions d'informations et de sensibilisation auprès des prestataires touristiques pour la prise en compte des enjeux de la transition écologique dans leurs activités	PETR & Office de tourisme	2023	36 mois	Chef de projet TE & équipe OT
6.4 Agriculture, forêt				
Intégrer aux axes de projets du PAT de Thiérache un volet transition écologique	PETR	2023	36 mois	Pôle PAT du PETR
6.5 Société civile				
Organiser des rencontres territoriales sur la transition écologique et sociale	UNADEL	2021/2022	6 mois	Direction PETR
Mobiliser le conseil de développement du Pays de Thiérache pour mener des actions en faveur de la transition écologique	PETR	2022	48 mois	Chef de projet TE
Mettre en place dans les écoles des "cycles d'éducation à la transition écologique"	PETR	2023	cycle de 3 à 4 jours 1 école par EPCI/an	Equipe projet TE et prestataires extérieurs
Actionner les réseaux d'acteurs existants pour intégrer la transition écologique dans les réflexions ou projets	PETR, METS, EPCI, Conseil de développement, etc...	2023		Equipe projet TE

3. PILOTAGE DE L'OPERATION

3.1 Une équipe projet du territoire

3.1.1 Composition

- Le ou la cheffe de projet ;
- Elu(s) référent du projet au niveau du PETR ;
- DGS du PETR & des CC ;
- 1 représentant de l'ADEME.

3.1.2 Rôle & fonctionnement

L'équipe projet a pour rôle de suivre le déroulé et l'état d'avancement du projet. A cet titre, elle est amenée à enregistrer les difficultés rencontrées, à réfléchir aux solutions à envisager et à les soumettre à la décision des acteurs concernés. Elle s'assure du partage d'informations, facilite les échanges entre les différents acteurs du projet et coordonne leurs interventions. Elle se réunit a minima une fois par mois pour évoquer le déroulé du projet. Elle est force de propositions de nature à optimiser la mise en œuvre générale du projet et parfaire tout point qui le nécessiterait. Elle rend compte au comité de pilotage de l'avancement du projet.

3.2 Un comité de pilotage

3.2.1 Composition

Le comité de pilotage est co-présidé par le Président du PETR du Pays de Thiérache et les Présidents des 4 Communautés de communes membres.

Il comprend a minima

- L'élu/e référent/e du PETR ;
- Le ou la chef.fe de projet ;
- Des DGS du PETR et de ses 4 CC membres ;
- Des élus portant les thématiques structurantes suivantes : dev éco, climat et énergie, développement durable, économie circulaire, aménagement ;
- Du/de la Directeur/trice Régional/e de l'ADEME ou son/sa représentant/e ;
- D'un représentant de la Région Hauts-de-France ;
- Des partenaires locaux/régionaux ayant un rôle dans la mise en œuvre des actions.

3.2.2 Rôle & fonctionnement

Ce comité, qui se réunit autant que de besoin et a minima une fois par an, a pour rôle :

- D'assurer le bon déroulement des actions engagées, de relever les difficultés et d'arbitrer sur la réorientation des actions/moyens ;
- De réaliser un suivi financier des actions majeures initiées par la phase 1 et tout au long du contrat ;
- Dresser le bilan des actions mises en œuvre et mettre en perspective les actions à venir ;
- Valider l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du COT.

4. CALENDRIER DE REALISATION DE L'OPERATION

La période de réalisation de l'opération de 48 mois se déroulera du 1/01/2022 au 31/12/2025, décomposée comme suit :

- Phase 1 : 12 mois, soit du 1/01/2022 au 31/12/2022
- Phase 2 : 36 mois, soit du 1/01/2023 au 31/12/2025

5. ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Dans un objectif d'échanges de capitalisation et de partage d'expérience, l'animateur identifié dans cette convention s'engage à participer aux réunions, journées techniques et formations proposées ou co-animées par l'ADEME au niveau national et régional. Par ailleurs, le PETR du Pays de Thiérache s'engage à :

- Assurer le rôle d'entraîneur et d'animateur du COT à l'échelle du territoire de la Thiérache. Il veillera à ce que la démarche soit reprise dans les politiques publiques mises en place par ses 4 EPCI membres.
- Désigner une équipe projet et à affecter un chef de projet qui aura la responsabilité d'animer, élaborer et mettre en œuvre le COT, ainsi que l'évaluation
- Mettre en réseau et animer différents acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (État, collectivités, entreprises, établissements publics...) afin d'initier et de catalyser la dynamique en faveur de la transition écologique.
- Mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du COT, ainsi qu'à son évaluation.
- Suivre la mise en œuvre des actions identifiées au titre du programme pluriannuel
- Formaliser ses engagements par une délibération du Comité syndical du PETR du Pays de Thiérache

6. PROPOSITION DE REPARTITION DES ENGAGEMENTS ENTRE LES EPCI

La progression dans les référentiels sera évaluée pour tous les EPCI constitutifs du territoire du bénéficiaire. Chaque EPCI déterminera son niveau de progression en fonction de son premier audit établi en phase 1. La part variable du bénéficiaire sera proratisée par EPCI selon le tableau ci-dessous « répartition EPCI » et à transmettre complété avec les rapports de phase 1 et 2.

EPCI constitutifs du territoire	Part de chaque EPCI pour le calcul de la part variable	Valeurs atteintes à l'audit de phase 1 (% du potentiel de points - année)	Niveau de progression cible (voir point 7) : progression en % du potentiel de points	Valeurs atteintes à l'audit de fin de phase 2	% de la progression réelle atteint sur la valeur cible pour chaque EPCI	% part variable à verser à la progression dans les référentiels
CC Thiérache du Centre	37.08 %	Xx % du potentiel de points (2021)	Niveau 2 : +XX % du potentiel de points	XX % du potentiel des points (donc +XX% du potentiel de points)	XX %	XX %
CC des 3 Rivières	28.22 %	Xx % du potentiel de points (2021)	Niveau 2 : +XX % du potentiel de points	XX % du potentiel des points (donc +XX % du potentiel de points)	XX %	XX %
CC Thiérache Sambre et Oise	25.45 %	Xx % du potentiel de points (2021)	Niveau 2 : +XX % du potentiel de points	XX % du potentiel des points (donc +XX % du potentiel de points)	XX %	XX %
CC Portes de la Thiérache	9.25 %	Xx % du potentiel de points (2021)	Niveau 2 : +XX % du potentiel de points	XX % du potentiel des points (donc +XX % du potentiel de points)	XX %	XX %

Pour la définition des taux, le territoire propose dans un 1^{er} temps de s'appuyer sur une clé de répartition financière validée par les 4 CC du Pays de Thiérache et utilisée pour le calcul du reste à charge des actions portées par le PETR. Cette clé, révisée en 2017, est calculée à partir de deux critères :

- Le nombre d'habitants par Communauté de communes. Ce critère est pris à hauteur de 30 % dans le calcul de la clé
- Le potentiel financier agrégé de chaque Communauté de communes à hauteur de 70 % dans le calcul de la clé.

Par mesures de précaution, le PETR du Pays de Thiérache suggère de réexaminer la pertinence de cette clé au terme de la 1^{ère} phase qui permettra d'apprécier, au regard d'éléments objectifs, le point de démarrage de chaque collectivité dans la démarche, d'estimer son niveau d'ambition en termes d'avancement et ce en considérant l'implication des acteurs du territoire considéré.

7. PROPOSITION CONCERNANT LE VOLET « OBJECTIFS SPECIFIQUES TERRITORIAUX »

En complément des objectifs inhérents aux référentiels « Cit'ergie et économie circulaire », le PETR du Pays de Thiérache propose de retenir, au titre de cette démarche, des objectifs spécifiques territoriaux, à savoir :

- Un objectif thématique spécifique lié aux modes de déplacement des scolaires sur le territoire

A l'instar de nombreux territoires ruraux, la mobilité figure comme un enjeu majeur pour, non seulement le développement de la Thiérache, mais également pour l'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire. Pouvoir se déplacer est un enjeu pour toutes les composantes d'un territoire : actifs, non actifs, retraités, personnes à mobilité réduite, enfants, adolescents, etc...Trop souvent axée sur la cible des actifs, le Pays de Thiérache propose de faire du déplacement des scolaires un axe prioritaire de sa politique de mobilité.

Cet objectif sera repris dans le cadre de l'élaboration du Plan de mobilité simplifié de Thiérache mais également dans la mise en œuvre d'actions expérimentales au service d'une mobilité durable et responsable des scolaires.

Cela se traduira par :

- La réalisation de Plan de déplacement scolaire et
- La mise en place d'actions expérimentales en faveur de déplacements plus écologiques, plus sûrs et solidaires en promouvant le vélo et la marche. L'objectif sera d'engager chaque année, a minima, 4 écoles du territoire (1 par Communauté de communes).

- Un objectif lié à la gouvernance du projet.

La conduite de ce projet nécessite de prendre en compte les différents niveaux de compétences concernés par les référentiels réglementaires ainsi que les différentes catégories d'acteurs à intégrer à la démarche.

Sur cette base, le PETR constituera des groupes de travail spécifiques visant à associer, a minima, ses 4 Communautés de communes membres pour favoriser les coopérations mais également les communes dans l'hypothèse d'une répartition inégale des compétences.

Dans ce cadre, le PETR propose de constituer les groupes de travail suivants :

- Un groupe de travail avec des représentants de 7 Petites Villes de Demain labellisées à l'échelle de la Thiérache pour aborder des axes de la transition écologique relevant de leurs compétences, telles que le patrimoine et l'éclairage public, les opérations d'aménagement public, la consommation d'eau, etc...
- Un groupe de travail « urbanisme » avec pour objectif la prise en compte des enjeux de la transition écologiques dans les documents de planification tout en prenant en compte les différents niveaux de compétence territoriale. A ce jour, les Communautés de communes du Pays de Thiérache n'ont pas toutes fait le choix de prendre la compétence « élaboration des documents d'urbanisme ».

Aussi, le Pays de Thiérache s'attachera à accompagner toutes les collectivités engagées dans une procédure d'élaboration d'un document d'urbanisme en termes de prise en compte des enjeux de la transition écologique.

- Un groupe de travail dédié à la politique de prévention et gestion des déchets
- Un groupe de travail "énergie"
- Un groupe projet sur la gestion de la ressource en eau

Par ailleurs, le Pays de Thiérache compte aujourd'hui plusieurs réseaux d'acteurs structurés, notamment dans le domaine économique. Cela se traduira par la mise en place de 2 groupes de travail distincts pour définir une stratégie d'actions en faveur de la transition écologique à destination des cibles économiques :

- Un groupe de travail avec le réseau des industriels locaux et des artisans du BTP
- Un groupe de travail avec le réseau de commerçants via l'application « Je shop'in Thiérache ».

Enfin, un groupe de travail « coopération interterritoriale » avec le territoire de l'Avesnois Thiérache sera proposée dans le cadre du Pacte II pour la réussite Sambre Avesnois Thiérache au titre de la transition écologique.

Ce sont donc 8 groupes de travail qui seront constitués au titre de cette démarche. D'autres groupes pourront être créés en fonction des besoins recensés.

Pour chacun de ces groupes de travail, une méthodologie de travail devra être suivie, avec notamment :

- L'identification d'un binôme élu/technicien pour piloter le groupe de travail ;
- La définition d'une feuille de route annuelle avec la réalisation d'un bilan d'activités
- L'organisation *a minima* de 2 réunions de travail par an ;
- L'établissement de compte-rendu après chaque réunion ou rencontre
- La définition d'une feuille de route annuelle avec la réalisation en fin d'année d'un bilan du travail réalisé ;
- Une contribution au plan de communication générale et la production d'outils de communication spécifiques si besoin.

8. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

PROJETS	Coût annuel	Durée	Coût total	PLAN DE FINANCEMENT			
				ADEME COT	AUTRES	ETAT	AUTOFINANCEMENT
Pilotage général du projet - Chef de projet TE	50 000	4	200 000	140 000			60 000
Mise en place d'un service de Conseil en Energie Partagé	35 000	3	105 000		84 000		21 000
Chef de projet mobilité	40 000	4	160 000	84 000		28 000	48 000
Réalisation de l'état des lieux initial	30 000	1	30 000	15 000			15 000
Réaliser une étude de planification énergétique (EPE).	100 000	1	100 000		70 000		30 000
Elaboration d'un Bilan d'emission des GES	45 000	1	45 000	36 000			9 000
Définition d'un Plan de Mobilité Simplifié & d'un Schéma directeur vélos à l'échelle de la Thiérache	60000	1	60 000		30 000		30 000
Détermination d'une stratégie de communication territoriale en faveur de la transition écologique	15 000	1	15 000	5 250		5 250	4 500
Création d'outils de communication	15000	1	15 000	5 250		5 250	4 500
Mise en œuvre d'actions de sensibilisation (recours à des prestataires extérieurs)	10000	3	30 000	15 000		9 000	6 000
Mise en place d'actions expérimentales en faveur de la mobilité durable, de l'écomobilité notamment auprès des scolaires	50000	3	150 000	30 000		75 000	45 000
Prise en compte des enjeux de la transition écologique dans la mise en œuvre du PAT Thiérache	13750	4	55 000	19 500			35 500
SOMME TOTALE	463 750		965 000	350 000	184 000	122 500	308 500